

## RAPPORT D'ATELIERS

LA GOUVERNANCE FONCIÈRE ET LA TERRITORIALISATION DE LA TRANSITION AGROÉCOLOGIQUE POUR LE DEPARTEMENT DE FATICK

Janvier 2024

**Rédaction**: Jean-Michel SOURISSEAU<sup>2</sup>, Dié-Yacine KA<sup>1</sup>, Marc PIRAUX<sup>2</sup>, Finda BAYO<sup>1</sup>, Carolina MILHORANCE<sup>2</sup>, Thierno SALL<sup>3</sup>, Mamadou SOW<sup>3</sup>, Maïmouna NDOUR<sup>3</sup>

**Animation :** Mame Birame SENE<sup>4</sup>, Ibrahima DIOUF<sup>4</sup>, Abdou SENGHOR<sup>4</sup>, Babacar DIOP<sup>5</sup>, Chérif SAMBOU BODIAN<sup>6</sup>, Thierno SALL<sup>3</sup>, Alassane NDIAYE<sup>3</sup>, Maïmouna NDOUR<sup>3</sup>, Jean-Michel SOURISSEAU<sup>2</sup>, Dié-Yacine KA<sup>1</sup>, Finda BAYO<sup>1</sup>

<sup>1</sup> ISRA; <sup>2</sup> CIRAD; <sup>3</sup> ENDA; <sup>4</sup> DyTAES; <sup>5</sup> CRAFS; <sup>6</sup> IPAR











### 1. Contexte et justification

Une coalition multi-acteurs appelée « Dynamique pour une Transition Agroécologique au Sénégal » (DyTAES) a été créée en 2019, en regroupant des ONGs, des Organisations de Producteurs Faitières, des institutions de recherche et des élus locaux. La DyTAES a pour mission de promouvoir la transition agroécologique au Sénégal par la recherche, le plaidoyer, la sensibilisation, le partage d'expérience et l'accompagnement des territoires en transition. Depuis 2021, la DyTAES territorialise son action via la mise en place des « Dynamiques pour une Transition Agroécologique Locale » (DyTAEL) dans différentes zones du Sénégal. Créée en 2022, la DyTAEL du département de Fatick a pris un essor rapide grâce aux appuis successifs de multiples projets et au dynamisme de ses membres.

La DyTAEL de Fatick a pour objectif de promouvoir l'agroécologie pour une résilience agrienvironnementale et socio-économique des exploitations agricoles familiales du département de Fatick. Elle est bâtie sur des principes de synergie d'actions, de mutualisation des moyens, d'horizontalités des relations et de respect de l'autonomie d'actions et de libre expression des membres auxquels la Dytael ne se substitue pas. Le mode d'action de la DyTAEL repose sur plusieurs axes stratégiques : (i) accompagner les décideurs vers des politiques favorables à la transition agroécologique (ii) accompagner l'émergence de projets territoriaux ; (iii) réaliser des actions de sensibilisation et (iv) partager des expériences et promoouvoir des alliances stratégiques à diverses échelles ; (v) intégrer des cadres de dialogue départementaux, nationaux et internationaux.

Pour poursuivre la promotion de la transition agroécologique avec une articulation des mécanismes de gouvernance des ressources naturelles dans le département de Fatick, la DYTAEL, en collaboration avec la cellule zonale de CRAFS (Cadre de référence et d'action sur le foncier au Sénégal) du Bassin Arachidier, de l'ISRA et du Cirad, ont organisés deux journées de travail axées sur les enjeux fonciers et sur les politiques publiques territoriales liées à l'agroécologie ainsi que sur les relations entre ces deux thématiques. Ainsi, les 22 et 23 novembre 2023, avec l'appui des projets « Initiative AgroEcologie » et « FAIR Sahel », et dans la suite d'animation et de travaux de recherche conduits depuis 2021, une centaine de personnes a travaillé sur la transition agroécologique dans le département.

L'objectif de ces journées était de mobiliser les collectivités territoriales du département et de la société civile autour des enjeux de la bonne gouvernance des ressources naturelles et de la transition agroécologique.

Plus particulièrement, ces ateliers ont permis de :

- Sensibiliser et d'informer les acteurs locaux sur les enjeux de la bonne gouvernance des ressources naturelles et l'importance de la veille et de l'alerte citoyenne pour des politiques de gouvernance des ressources naturelles qui tiennent comptent des préoccupations des exploitations familiales;
- Partager les résultats de l'étude sur la territorialisation des politiques publiques en faveur de l'agroécologie;
- Echanger avec les élus et autorités territoriales sur les enjeux concrets auxquels l'agroécologie peut répondre et sur le potentiel d'intégrer l'agroécologie dans les politiques publiques ;
- Promouvoir une synergie autour de la DyTAEL adaptée au département ;
- Identifier des stratégies innovantes pour la mutualisation des ressources et la mise en œuvre des politiques publiques.

### 1. Atelier sur la gouvernance foncière à Fatick (22 novembre)

### Synthèse de la présentation du CRAFS

Le CRAFS prône le maintien de l'esprit et des fondamentaux de la loi sur le domaine national (inaliénabilité des terres, reconnaissance de droit d'usage, gestion par les collectivités territoriales etc.). L'immatriculation (possibilité de marchandisation) doit rester un régime d'exception, rigoureusement encadré. Le CRAFS aménage un cadre attractif basé sur un partenariat gagnant-gagnant entre un investisseur potentiel et les communautés locales. Le CRAFS considère que la première condition de réussite d'un investissement à emprise foncière est l'entente et l'adhésion des populations riveraines. Le CRAFS tient fortement à la sécurisation des espaces communs (zones pastorales, zones de pêche artisanale et de transformation des produits halieutiques, forêts communautaires, forêts sacrées, littoral et autres). Le CRAFS encourage une gouvernance inclusive, participative et durable des ressources naturelles.

### • Synthèse des échanges en plénière

Cette présentation, qui comprenant aussi celle des programmes et politiques de gouvernance de ressources foncières en cours au niveau national, a été suivie d'un débat sur les positions politiques et les propositions de législation du CRAFS pour une gouvernance foncière au Sénégal, puis une identification des actions pour renforcer le plaidoyer local sur la gouvernance durable des ressources et formulation des recommandations (perspectives).

De vifs échanges ont eu lieu lors de cette première journée. Plusieurs interventions se sont succédées selon un ordre de passage définit par l'équipe de facilitateurs. Les principales réflexions qui ont été mises en avant sont les suivantes : la dégradation des terres (salinisation), l'accès aux terres des femmes, la prise en compte de l'agroécologie par les collectivités territoriales (à travers les PDC), l'immigration, l'intercommunalité et les limites administratives, les relations avec les projets et les détournements d'objectifs, l'élevage, la protection et gouvernance des ressources naturelles, les possibilités de réponse aux contraintes évoquées par l'agroécologie.

- (1) Selon une participante, une étude a été menée par des universitaires à propos du département qui serait menacé par la salinité d'ici 20 ans. La modernisation de l'agriculture, selon cette personne, doit être promue comme c'est le cas dans plusieurs pays en voie de développement (ex. Malaisie). Un appel au retour à la terre et à l'initiative à petite échelle, est également évoqué.
- (2) Alioune DIOUF, Diouroup Selon lui, un sol salinisé nécessite davantage d'engrais chimique pour être plus productif. Il évoque également la problématique de l'immigration clandestine, du fait du manque d'espace pour produire. Il lance un appel à convaincre la jeunesse à rester dans le territoire.
- (3) Oumar BA, élu municipal, Ndiob Aborde la dégradation des terres, causée en partie par la production intensive arachidière à l'époque coloniale, qui impact sur la production agricole. Aussi, il évoque le phénomène démographique qui diminue la disponibilité des terres cultivables. Il prône l'agroécologie comme solution pour augmenter la productivité des sols, notamment à travers une technique nommée Zaï, expérimentée dans sa commune.
- (4) Fatou KINE, Diakhao Aborde l'intercommunalité et le détournement d'objectifs de certains projets dont le foncier a été alloué par la collectivité. Dans son cas, des promoteurs,

- bien qu'ayant pour mission de construire des infrastructures publiques, ont utilisé l'espace alloué par la Mairie pour réaliser une activité lucrative (production agricole) au détriment du paysan qui cultivait auparavant.
- (5) Coumba SENE, producteur et éleveur Rappelle selon lui que les principaux impactés par l'accès à la terre sont les producteurs et les éleveurs. Il évoque également la responsabilité de la collectivité sur la bonne gouvernance du foncier. A ce propos, il mentionne le faible dédommagement de l'autoroute (équivalent à une année de production sur la parcelle).
- (6) Wagane FAYE, élu municipal, Diarrère Partage l'expérience de sa commune en termes de foncier. Il explique que cela fait 10 ans que les terres ont été protégées, car ils « ont conscience de la valeur de la terre ». C'est parce que les collectivités n'ont pas eu cette prise de conscience, selon lui, qu'elles voient leur foncier diminuer. Il évoque les problèmes de lotissement et l'intercommunalité, ainsi que le manque de communication.
- (7) FAYE, Niakhar Explique que la commune de Niakhar fait partie des communes du département concentrant beaucoup de projets nécessitant du foncier (université, centrale, autoroute à péage). Il rejoint également l'intervention précédente au sujet des détournements de fonds, avec des projets qui avaient pour objectifs de construire des édifices publics (église, école) et qui finissent par utiliser l'espace dédié pour y cultiver.
- (8) DIENG Selon lui, l'engrais accentue la problématique de salinité des sols et à leur dégradation d'où la nécessité de s'orienter vers une agriculture biologique. Il évoque également les problèmes de délimitation des communes.
- (9) Niakhar Appel à la préservation des marigots et bosquets pour le bétail ainsi que les couloirs de transhumance. Contribue aux échanges sur les limites administratives, avec le partage d'un exemple de hameau accaparé par la commune voisine.
- (10) Adjointe, Mbatar Prend la parole à son tour.
- (11) Chef cabinet du Maire, Patar Sine Explique que le problème de délimitation territoriale revient depuis une décennie (ex. Niakhar et Patar Sine). Aussi, à travers l'expérience de sa commune, il sensibilise les élus présents sur un changement de posture vis-à-vis des investisseurs et sur des stratégies à déployer afin de défendre les intérêts des habitants/agriculteurs. En effet, il mentionne le droit, avec la possibilité qu'à une commune de désaffecter à travers une délibération pour réduire la surface de l'investisseur et le redistribuer à l'agriculteur. Il prône les aspects juridiques sur lesquelles les collectivités peuvent se baser pour ceux qui n'honorent pas les cahiers de charge.
- (12) Tattaguine Explique que sa commune a bénéficié de formation en gouvernance foncière : gestion des sols et aspects législatifs. Selon ses dires, les communes doivent être accompagnées juridiquement dans ce processus, de manière neutre (pas politique). Cet accompagnement peut se faire par la mise ne place de conseillers juridiques dans chaque commune. Aussi, une suggestion est émise sur l'exigence par les collectivités de restauration des terres après exploitation du sel.
- (13) Fimela Revient sur la problématique du sel, avec, selon lui, plus de la moitié des terres du département qui subissent la salinisation. Il ajoute que traiter cette question est aussi une façon de résoudre de problème d'accès à la terre. Il évoque également la difficulté de prise en charge de la transhumance, qui cause des dégâts au sein de la commune avec des éleveurs originaires d'autres localités. Dans la mesure où une extension des zones cultivables vers celles de pâturage s'observe de plus en plus, réfléchir à la loi sur la divagation devient une nécessité pour limiter les conflits. Il évoque à nouveau la problématique des limites communales, qui, dans le cas de Palmarin et Fimela, ont conduit à la fuite d'un partenaire ne sachant pas où s'implanter pour transformer du poisson.

- (14) Ndiob Explique qu'à Ndiob, ils ont mis en place des initiatives en faveur de la gouvernance des ressources naturelles à travers le CVP et la commission domaniale élargie (à travers un arrêté, qui permet d'impliquer plusieurs parties prenantes en dehors des élus pour obtenir des avis/conseils). Le phénomène de salinisation se fait également ressentir au niveau de leur vallée, ce qui affecte le maraîchage.
- (15) Felix, SDDR Se questionne sur à qui appartient la terre réellement ? Faisant référence à l'impact de la délimitation territoriale (héritée de l'époque coloniale) et la production collective et traditionnelle de riz en Casamance, il sensibilise l'assemblée aux risques d'une vision individualiste et autocentrée des ressources. Selon lui, voilà la cause des conflits fonciers ; « une manière de voir les choses individualiste », en mettant en avant le « mane ma ko mom ! » qui veut dire « c'est le mien ». Il appel à un changement de paradigme et un retour aux valeurs passées/initiales. Aussi, il prône la formation des collectivités territoriales sur la connaissance des lois et règlements.
- (16) Un participant se questionne sur la forte croissance démographique qui se traduit par une forte demande foncière. Il ajoute à ces propos que les demandes de construction pour l'habitat viennent s'ajouter à la problématique d'accès à la terre.

Il est également fait mention de la problématique du lotissement, mis en œuvre par l'ANAT (Agence Nationale de l'Aménagement du Territoire). Mais aussi la mobilisation par les élus de la cartographie communale réalisée par le PROCASEF (Projet de Cadastre et de Sécurisation Foncière).

Représentant du CRAFS — Prend la parole et tente de répondre aux différentes interpellations. Tout d'abord, il explique la différence entre droit positif et coutumier. Il propose également des solutions pour répondre à un certain nombre de problématiques évoquées : faire des affectations collectives en exploitant le nouveau décret sur les droits collectifs, se doter de conseils techniques et sociaux pour mobiliser les droits d'usage (conditions d'usage reformées) et établir des règlements adaptés sur les conditions de mise en valeur (généralement pas connues), réaliser des arrêtés portant sur l'application des outils et mécanismes de gouvernance inclusive et durable des ressources naturelles, développer l'intercommunalité, mettre en place des mises en défens, se doter d'une approche participative (concertation avec les couches sociales, comme c'est le cas du CVP). Il ajoute que les questions sur les forêts classées, sur l'accès des terres aux femmes, l'organisation des zones de pâturage doivent être revues.

## 2. Territorialisation de la transition agroécologique dans le département de Fatick (23 novembre)

La seconde journée a permis tout d'abord de restituer les plaidoyers notés par les parties prenantes sur la problématique foncière.

Elle est ensuite suivie par une présentation d'une étude menée par le CIRAD et l'ISRA-BAME sur la territorialisation des politiques publiques à Fatick (d'une durée de 1h).

Après discussion en plénière autour des points partagés, des travaux de groupes et échanges ont été menés afin de définir des propositions d'actions à l'échelle du département pour une meilleure prise en charge des besoins du territoire par les politiques publiques.

## • Principaux messages de la présentation : les freins et leviers à la territorialisation de l'agroécologie

Réalisée dans les Niayes et dans le département de Fatick, l'étude répond aux questions suivantes : Quels instruments en faveur de l'agroécologie sont effectivement mis en œuvre localement et par quels acteurs ? Quelles transformations ou facteurs de blocage sont identifiés ? Quels liens avec les dynamiques territoriales et les conflits pour l'usage des ressources naturelles ?

Après un panorama des politiques agricoles au Sénégal et de l'intégration progressive et finalement très timide de l'agroécologie dans ces politiques, les instruments mis en œuvre à l'échelle des territoires sont présentés.

Avec la mise en place certes assez récentes des DyTAEL et la volonté de l'Etat à accompagner la transition agroécologique, la territorialisation de cette dynamique progresse. Le premier groupe d'instruments concerne les nombreuses initiatives (dont celles du projet FAIR-Sahel) de développement qui se déclinent aux échelles territoriales et qui combinent appui technique et financier à la production voire à la commercialisation. La subvention des engrais organiques est également emblématique de l'évolution des politiques, malgré les difficultés et la faible ampleur de sa mise en œuvre. Conjointement, l'intégration de l'agroécologie dans les plans locaux de développement est une tendance émergente qui reste à confirmer. Si le potentiel transformatif des cadres de gouvernance des ressources naturelles/conventions villageoises est important, il peine à se concrétiser. De même, contrairement aux attentes, on note un faible appui à la commercialisation des produits issus de l'agroécologie. Se mettent aussi en place des formations et partages de connaissances techniques (ANCAR/CEP), mais aussi des dynamiques organisationnelles issues de la société civile (RESFOR, DYTAEL) comme du monde politique (REVES). Enfin, l'intercommunalité, encore peu développée, peut potentiellement permettre la mise en œuvre de politiques plus intégrées à l'échelle territoriale.

Les **freins** au développement de l'agroécologie à l'échelle locale sont nombreux. D'abord, la décentralisation n'étant que partielle, les collectivités n'ont pas les moyens disponibles et les compétences pour la prendre en charge. Dans ce contexte, la mise en œuvre des politiques publiques, qu'elles soient de portée nationale ou locale, reste un défi. On note aussi une fragmentation des politiques publiques et des projets, qui affecte l'impact et l'efficacité des nombreux projets à l'œuvre. Les orientations politiques nationales, très majoritairement dirigées vers l'autosuffisance alimentaire et donc vers l'augmentation rapide des rendements, sont plutôt

favorables à l'agriculture conventionnelle, au détriment d'engagements significatifs pour l'agroécologie. Par ailleurs, dans la région de Fatick, les initiatives agroécologiques coexistent avec des projets de développement agricole d'envergure. Ces derniers visent non seulement à augmenter les rendements mais aussi à améliorer les infrastructures hydro-agricoles. Des projets tels que l'Agropole-Centre jouent un rôle structurant dans la transformation de ces territoires. Cependant, la participation des acteurs territoriaux à leur gouvernance et leur capacité à intégrer des principes agroécologiques demeurent des aspects à définir.

Les perspectives pour une meilleure action locale en faveur de l'agroécologie passent par un besoin de mise en synergie (plus que de compilation) des projets et réalisations existantes, dans laquelle les DyTAEL's ont un grand rôle à jouer. Il conviendrait aussi que les collectivités locales, quitte à pousser un peu le cadre restrictif de leurs compétences et prérogatives, intègrent plus clairement et précisément l'agroécologie dans leur stratégie de développement. Le niveau territorial est déterminant car l'action publique nationale est focalisée sur la question de la sécurité alimentaire (interprétée dans sa dimension uniquement productive), quant au niveau local d'autres options politiques et stratégiques sont possibles en réponse aux enjeux locaux (santé humaine, fertilité des sols, préservation environnementale, etc.).

### Réactions à la présentation

Oumy GUEYE, Mairie de Fatick et point focal DYTAEL — Elle témoigne de l'intérêt de l'agroécologie et du rôle important que peut avoir les collectivités territoriales dans la promotion de l'agroécologie. Grâce aux divers ateliers auxquels elle a participé, elle déclare que le Maire de Fatick a été sensibilisé à la thématique de l'agroécologie. En faisant référence à la présentation, elle rejoint l'idée que les moyens des collectivités font souvent défaut, d'autant plus qu'ils sont dépendants de l'extérieur. Elle lance ainsi un appel aux collectivités, pour une meilleure cohésion (afin de se défaire ou être moins dépendant de l'aide extérieure) afin de mettre à l'échelle l'agroécologie à Fatick. A titre personnel, elle se dit convaincue : « Tout le monde devrait faire l'agroécologie ! ». Elle témoigne également de son expérience personnelle (exemple de la tomate) et de sa volonté d'alimentation saine. Elle conclut en sollicitant les collectivités présentes à la promotion de l'agroécologie.

Thierno SALL, ENDA Pronat — Souhaite apporter quelques précisions. Il évoque la première caravane de la DyTAES qui avait pour objectif de recueillir les préoccupations des acteurs et les limites au niveau des territoires qui empêchent le développement de l'agroécologie en 2019. Cette activité a contribué à la création d'un document de contribution aux politiques publiques. Aussi, il fait mention des diagnostics qui ont été réalisés par ENDA Pronat afin d'accompagner la collectivité territoriale de Ndiob à développer des initiatives agroécologiques. Selon lui, la DyTAES devrait également avoir un rôle technique, en plus de ceux cités dans la présentation (institutionnels), de facilitation et d'application des pratiques agroécologiques. Cela constitut pour lui un fort enjeu de l'agroécologie, en lien avec la dimension des pratiques agricoles (qui a été peu abordé). Il rejoint un point mentionné dans la présentation, à propos du volet économique et des problèmes existants en termes de valorisation des produits agroécologiques sur le marché. Il partage également l'enjeu de santé humaine et environnementale, qui est central.

Wagane FAYEL, Producteur Diarrène — Évoque également la problématique des produits agroécologiques qui ne sont pas valorisés sur le marché. Selon lui, l'enjeu de l'eau est très important, car sans cette ressource essentielle il est impossible de cultiver tout court. Il communique le besoin

**en formation** et aspects techniques pour pouvoir s'approprier l'agroécologie. *A titre d'exemple, il pose une question à l'assemblée : comment se défaire des pesticides dans le cas où les cultures sont attaquées et malades ?* 

Agronome de Tattaguine — Clarifie la différence entre agroécologie et agriculture biologique, qui fait souvent l'objet de confusion. Pour lui, l'agriculture biologique est incluse dans l'agroécologie. Il rejoint les interventions des autres participants, avec le témoignage d'une expérience personnelle au sein de sa commune : production de pastèques bio qui se heurte à une difficulté de mise en valeur sur le marché. Au niveau communal, il a participé à l'élaboration d'un **programme de formation** pour certains aspects techniques (fabrication d'engrais, de pesticides bio, de compost, etc.). Par cette expérience, il fait la promotion du partage entre collectivités, en proposant de dispenser ces formations dans d'autres communes au besoin.

Chérif BODIAN, Chargé de projet et de plaidoyer à l'IPAR — Il se questionne sur comment les propositions de la DyTAES ont été intégrées dans les programmes/actions de l'État ? Aussi, il sollicite des informations concernant la prise en compte des pratiques endogènes dans l'élaboration des politiques au niveau local. Il mentionne également l'expérimentation des variétés de riz résistants à la salinisation à Fimela (ISRA), et partage la réflexion sur la **démultiplication** de ce type d'initiatives à l'échelle plus large. Il ajoute à ces propos que le rôle de chaque organe de la DYTAEL doit être clarifié.

Intervenant — Partage le fait que l'agroécologie et le réchauffement climatique sont des thématiques très liées, et qu'il y aurait des liaisons à faire avec le projet du **Fond Verts pour le Climat**.

*SDDR Fatick* — Partage ses **inquiétudes** et suspicions par rapport à l'agroécologie. Il se questionne sur la capacité de l'agroécologie à répondre au besoin de sécurité alimentaire et de démographie. Il mentionne l'exemple des Etats-Unis, où, selon lui, la quantité d'intrants chimiques ne cesse d'augmenter au fil des années bien que l'agroécologie y soit développée.

### • Travaux de groupes sur les leviers de l'agroécologie à l'échelle des territoires

Les résultats des travaux de groupes sont synthétisés en annexes.

Groupe 1 : Les plans locaux de développement et l'intercommunalité comme leviers à la territorialisation de l'agroécologie

Les participants du groupe 1 ont d'abord listé, commune par commune, ce qui se faisait dans leur PDC et dans les autres documents de planification stratégique à leur disposition dans les communes et dans le département. Il en ressort une **typologie des communes** selon l'intégration de l'agroécologie dans leurs documents :

- Certaines communes ont déjà intégré depuis la dernière génération de PDC l'agroécologie et donc dans la perspective de renforcer cette inscription pour 2024-2029, en s'inspirant des initiatives présentes dans leur commune (dont certaines viennent justement de l'impulsion des PDC).
- Certaines communes ont travaillé avec l'ARD pour intégrer l'agroécologie dans leur PDC 2024-2029, sur la base d'expériences en cours. Elles souhaitent l'appui des communes ayant déjà de l'expérience.

- Certaines communes n'ont pas inscrit l'agroécologie dans leur PDC précédent et n'auront pas l'occasion de le faire dans la prochaine génération (2024-2029). En effet, le processus de construction du PDC est déjà trop engagé. Au cours de la discussion, l'ARD, les techniciens du département et certains élus proposent à ces communes de rédiger un avenant à leur PDC (il n'est pas trop tard) et d'inscrire tout de même dans leur budget quelques moyens pour intégrer dès à présent l'agroécologie.
- Certaines communes n'ont pas d'expérience en agroécologie et estiment ne pas pouvoir programmer des actions pour les prochaines années. Elles sollicitent les autres communes pour un partage d'expériences et pour petit à petit juger de la possibilité d'être plus agroécologiques.

Ainsi, le fait **d'avoir déjà une expérience en agroécologie** (des fermes agroécologiques, des formations, des projets, engagement des organisations paysannes, existence d'une plateforme de coordination, présence de comités villageois sensibilisés, etc.) **est déterminant dans la capacité** des communes à l'intégrer dans les documents.

Dans la discussion, le fait que l'agroécologie est aussi un projet global de société est souligné. Il peut être alors intéressant de **travailler l'agroécologie en partant des thématiques transversales déjà imposées par le processus de construction des PDC**: la santé, le foncier, les migrations, la gestion de l'eau, le changement climatique, la gestion des ressources naturelles, etc. L'agroécologie peut donner des idées et solutions pour traiter de ces thématiques. Parfois, ce peut être au contraire par des activités précises et ponctuelles que la construction se faire, comme par exemple à Tattaguine, à travers l'appui en termes de semences paysannes, ou la réflexion sur les zones de pâturages.

Les contraintes principalement citées pour intégrer l'agroécologie dans les PDC sont les suivantes :

- Le financement et notamment le faible budget des communes (une fois les charges incompressibles faites, il ne reste pas assez !)
- Le manque de suivi et de mise en œuvre (on a une stratégie très bien écrite, mais on peine à l'appliquer!)
- Le manque de connaissance et de légitimité de l'agroécologie par les collectivités territoriales

Pour pallier à ces contraintes, il est proposé de :

- Solliciter des moyens via le PIPD (Plan d'Investissement Prioritaire de Développement), qui peut être activé sur des problématiques locales urgentes. Il est suggéré aussi d'utiliser le PDC/PDD, pour aller chercher des fonds (en faire un document stratégique attractif pour monter ou accueillir des projets)
- Améliorer l'implication des représentants des communes (notamment les Maires) dans tout le processus. C'est surtout vrai au moment des diagnostics (qui pourraient selon les participants être plus incitatifs sur l'agroécologie), mais aussi dans les ateliers comme celui-ci avec les partenaires du développement (Agrisud et Enda Pronat), les PTF et la recherche. Leur présence permettrait de mieux prendre en compte les inquiétudes des populations et les difficultés techniques. Il est aussi dit que l'expérience joue beaucoup et qu'il faut beaucoup échanger avec les communes et départements qui sont « avance ». Il est aussi signalé que plus la construction des plans est participative (incluant bien la « communauté »), plus l'exécution est effective et suivie. Enfin, il est suggéré de mieux articuler les plans et les stratégies aux différentes échelles (village, commune, arrondissement, département, région).

• Former davantage les élus et les techniciens à l'agroécologie, aussi bien d'un point de vue technique que politique. Cela passe aussi par une attention plus grande aux cabinets privés intervenant dans la construction des PDC et PDD (il faut qu'ils aient plus de compétences en agroécologie). Il est aussi crucial de capitaliser sur les expériences passées et d'inscrire dans le processus cette phase de capitalisation pour en tirer de vraies leçons. Cela passe aussi par une meilleure information sur tous les instruments disponibles (dont le PIPD et les déclinaisons du fond Climat). Enfin, il est conseillé de ne pas se limiter dans la réflexion. Il est possible et souhaitable de ne pas se limiter aux seuls 9 domaines de compétences transférés, c'est bien localement que les élus soient interpellés sur l'eau et l'agriculture!

En ce qui concerne l'**intercommunalité**, le groupe n'a pas eu le temps d'y réfléchir. Les participants ont seulement mentionné le fait qu'elle doit constituer un moyen/outil de développement, plus qu'une initiative pour « régler des problèmes » ou gérer « des intérêts par des conventions ou charte ». Il est suggéré qu'elle doit également mieux tenir compte des réalités territoriales.

Groupe 2 : Les subventions d'intrants/matériels agricoles et l'appui à la commercialisation et à la transformation comme leviers à la territorialisation de l'agroécologie

Les participants du groupe 2 ont abordé la question sur la subvention des intrants et matériel agricoles. Il est ressortit des discussions les différentes étapes du processus de subvention des intrants jusqu'à leur réception.

Pour les intrants et petits matériels agricoles, l'Etat évalue chaque année les besoins pour chaque culture pour atteindre les objectifs de production. Il subventionne ensuite après la notification du Ministère en charge des finances. Le processus de subvention suit les étapes suivantes :

- Une lettre circulaire du MAERSA fixant les prix
- Un CDD/SDDR
- CLD
- Une notification des fournisseurs. La distribution est à la charge des fournisseurs. Toutefois, les semences certifiées sont distribuées par les semenciers privés ou par l'ISRA. Une fois que les quantités d'intrants sont connues au niveau régional, elles sont ensuite réparties dans chaque communauté rurale. Un arrêté de création des commissions locale de distribution est alors communiqué pour assurer les distributions entre les agriculteurs. Une information sur la disponibilité des intrants est ensuite notifiée pour permettre aux producteurs de bénéficier du soutien. Le quota par bénéficiaire varie selon le type de culture, selon le produit (semences, engrais, matériel agricole) et selon les années.

Quelle que soit l'échelle, les acteurs impliqués dans le processus sont les mêmes. Il s'agit notamment du Préfet, Sous-préfet, commune, SDDR, CV, représentante des femmes et des jeunes, OP faîtières, ANCAR, représentants religieux, forces de sécurités, députés HCCT, CADL, société civile.

Pour ce qui concerne les gros matériels agricoles, la subvention se fait comme suit :

- Lettre circulaire du MAERSA et notification. Cette lettre est suivie par un arrêté portant création commission départementale matériel agricoles ;
- Une demande;
- Attribution de quota pour chaque arrondissement ;
- Sélection CD et attribution de PV aux bénéficiaires ;
- Notifications aux ayants droits;
- Paiement + enlèvement

Arrêter création commission départementale matériel agricoles.

Les réactions qui ont émergé sur le processus de subvention des intrants et matériels agricoles ont porté essentiellement sur le manque d'information. En réalité, les producteurs n'ont pas une visibilité des différentes étapes et leur implication dans le processus est très limitée. Peu de représentants de producteurs jouent pleinement leur rôle. Du fait de la faible quantité d'intrants subventionnés, tous les producteurs ne bénéficient pas de subvention et le ciblage des producteurs est peu connu et varie fortement suivant les commissions. Celles-ci sont généralement constituées de responsables politiques locaux, des autorités administratives, des organisations villageoises, des représentants coutumier et religieux, etc.

### Comme alternatives, il est proposé de :

- Mieux informer les producteurs dans tout le processus d'attribution des intrants ;
- Faire soumettre chaque année des demandes d'obtention de matériels agricoles (producteurs);
- Exiger aux responsables des producteurs de bien jouer leurs rôles ;
- Faire le lien entre les besoins des producteurs et les quotas par commune ;
- Faire le suivi de distribution des intrants ;
- Éliminer les subventions des intrants et mettre le focus sur l'engrais ;
- Multiplier les producteurs de semences ;
- Renforcer la capacité des producteurs sur le compostage.

Le point sur la commercialisation et la transformation des produits a aussi été abordé par les participants. Il en ressort que les initiatives pour la commercialisation des produits bios/AE ont peu duré. Il n'existe véritablement pas de marchés agroécologiques dans la zone, ce qui conduit les producteurs à vendre leurs produits issus de l'agroécologie au même prix que les produits non-agroécologiques. La commercialisation de ces produits est encore mal maîtrisée par les producteurs. Ils savent identifier les contraintes qui fragilisent le processus, mais éprouvent tout de même des difficultés à écouler leurs produits sur le principe du rapport qualité/prix. L'absence de certification/labellisation en est une cause.

### Pour pallier ces contraintes, il est proposé de :

- Créer des marchés et points de vente des produits bio/AE qui peut être une source de revenu et de garantie pour toutes les parties prenantes de la chaîne de valeur (producteurs, transformateurs, commerçants, etc.). Leurs créations permettent également de faciliter l'accès des produits bios/AE aux consommateurs, et de faire la promotion de l'agroécologie. Ils suggèrent que ces points de vente doivent aussi être accompagnés par la labellisation des produits et renforcés par des unités de transformation et de conservation.
- D'organiser des foires et des journées de l'agroécologie qui permettront de promouvoir les activités du marché
- Fixer un prix rémunérateur (rapport qualité/prix). Ceci doit se faire sur la concertation avec tous les acteurs de la chaine de valeur pour éviter la concurrence au sein des marchés. Il est aussi important que les acteurs de la chaine de valeur définissent un cadre normatif qui définit les critères de contrôle de la qualité et les méthodes de mesures appropriées.
- Élaborer des stratégies de communication comme le système «Yeuglé » pour mieux vulgariser la vente des produits bios.
- Former les producteurs et productrices sur les techniques de transformation des produits bios/AE et les accompagner dans la négociation d'accord triparti impliquant les acheteurs, les banques et les organisations de producteurs.

### Groupe 3 : La gouvernance des ressources naturelles et l'appui à la formation et au partage de connaissance comme leviers à la territorialisation de l'agroécologie

Les participants du groupe 3 ont commencé par énumérer, thème par thème, les réalisations présentes dans le département. Pour chaque réalisation, les participants ont renseigné des informations sur l'échelle d'action, les acteurs impliqués et les pistes d'améliorations associées. L'ensemble de ces informations sont disponibles en annexes.

Pour la thématique de la **gouvernance des ressources naturelles**, les participants ont abordé plusieurs activités réalisées à Fatick concernant la protection de la mangrove, la lutte contre la déforestation et le reboisement, la désalinisation, et la mise en place des conventions locales et comités villageois. Pour pallier les contraintes liées à la territorialisation de ces activités, il est ressorti des discussions un certain nombre de leviers mobilisables localement :

- Sensibilisation générale aux différentes activités de gouvernance de ressources naturelles (élus, population, etc.) : reboisement, éducation environnementale, etc.
- Renforcement de capacités, formation des acteurs (techniques, institutionnels, bénéficiaires de ces activités) et accompagnement (ex. organe de gouvernance local)
- Amélioration du partenariat entre porteurs d'activités (ex. ONG) et services techniques étatiques (ex. Eaux & Forêts)
- Inclusion des bénéficiaires de ces activités (population) et prise en compte des avis à chaque étape du processus pour une meilleure appropriation
- Renforcer le suivi technique, la protection et sécurisation de certaines activités et installations : reboisement, ouvrages anti-sel, convention locale (préoccupations à l'échelle des villages)
- Intégrer les activités de gouvernance des ressources naturelles dans les plans locaux de développement, sensibiliser les collectivités et allouer un budget pour leurs mises en œuvre (ex. reboisement)
- Mettre en place des mesures incitatives par les collectivités ou opérateurs de développement (ex. prime de reboisement ; inclusion des ménages dans les activités de reboisement)
- Prise en compte de l'agroécologique pour accompagner certaines activités sur le plan technique (ex. reboisement d'espèces tolérantes au sel)
- Réactualisation par les collectivités de certains textes qui ne sont plus adaptés au contexte actuel (ex. conventions locales)
- Inspiration d'expériences réussies sur le territoire (ex. Ndiob, Niakhar, Diouroup) et démultiplication à l'échelle du département

Par rapport au second thème, **l'appui à la formation et au partage de connaissance**, les participants ont énoncés plusieurs activités réalisées dans le département telles que : l'exploitation et la valorisation du sel, l'éducation environnementale, l'intégration des pratiques agroécologiques, la conservation et le stockage de produits, et, enfin, la transformation et la commercialisation des produits. Plusieurs leviers ont alors été proposés à l'échelle locale afin de faciliter la territorialisation de l'agroécologie :

• Mise en place d'un programme de formation, de structuration et d'encadrement des acteurs. A partir d'expertises (ONG, consultant) présentes dans le département, ou, à défaut, venant de l'extérieur.

- Ex. formation sur l'élaboration de supports de formation (comme des fiches techniques) à destination des collectivités locales
- Ex. formation à l'endroit des acteurs de la filière sel notamment pour la commercialisation
- Ex. formation sur les pratiques agroécologiques à destination des agriculteurs et services techniques (RNA, biopesticide, etc.)
- Recherche de partenariats et financements pour l'appui à la formation et le partage de connaissance
- Démultiplication d'expériences réussies dans le département de Fatick
- Prospection des marchés de niches agroécologiques et réflexion sur label bio/AE.

### Relevé de quelques échanges en plénière sur les leviers à la territorialisation de l'agroécologie

Quelques réactions ont émergé après la présentation des résultats issus des travaux de groupe en plénière :

Intervenante — Explique que la problématique du reboisement, c'est qu'il n'y a pas de **suivi**. Elle propose également de changer les espèces traditionnelles utilisées pour le reboisement par des espèces fruitières afin d'impliquer d'avantage les populations (valeur nutritive).

Intervenant — Rebondit sur l'intervention précédente, en mentionnant l'absence de **suivi**. Selon lui, il y'aurait à peine 10% de réussite. Il déclare qu'il y'a beaucoup d'améliorations à apporter au reboisement tel qu'il est mis en œuvre actuellement. Il propose aussi une suggestion à la DyTAEL : dans un contexte prochain d'**orientation budgétaire** des communes, la DyTAEL devrait être présente pour faire un plaidoyer à destination des élus pour une meilleure prise en charge de l'agroécologie.

Intervenant — Faisant référence à l'intercommunalité, il appelle les communes à agir ensemble ! Il apporte également des précisions par rapport aux résultats partagés : sur la production du sel, il y aurait une coopérative régionale des producteurs artisanaux qui existe. Le principal problème est l'organisation du site d'exploitation : absence de pistes de production (ce qui affecte les terres cultivables). Il fait mention également de la technique de phosphatage pour endiguer la progression de sel. Aussi, il rejoint les réactions précédentes au sujet du reboisement : selon lui, chaque année, toutes les communes font des reboisements, mais les résultats ne se font pas ressentir. Enfin, par rapport à la formation sur l'agroécologie, il propose d'élargir les bénéficiaires aux élus et aux populations (afin de ne pas se limiter à l'ARD et consultants).

### • Message de clôture de la DyTAEL

En conclusion des travaux, il est demandé de prendre acte des conclusions et recommandations des ateliers, afin de concrétiser, dans l'action publique, l'élan apporté par la DyTAEL. Il est rappelé que des leviers locaux existent et doivent être activés, même si les compétences rétrocédées aux collectivités territoriales sont aujourd'hui insuffisantes dans le domaine de l'agriculture et de la gestion de l'eau notamment. Les collectivités peuvent et doivent alerter les autorités nationales et mobiliser les services déconcentrés de l'Etat.

Il est rappelé aussi que si l'agroécologie progresse, l'agriculture conventionnelle reste dominante dans les politiques publiques nationales et territoriales. La mobilisation citoyenne doit donc continuer. La DyTAEL, par la voix de son secrétaire général, conclut en donnant un message d'optimisme. La DyTAEL a un plan d'action et regroupe des forces susceptibles de faire réellement changer les choses. Elle engage tous ses partenaires à rester engagés et donne rendez-vous pour les prochaines étapes du processus de transition agroécologique.

### **Annexes**

• Annexe 1 : Supports de restitution des travaux de groupe

### Groupe 1 : Plans de développements locaux / Intercommunalité

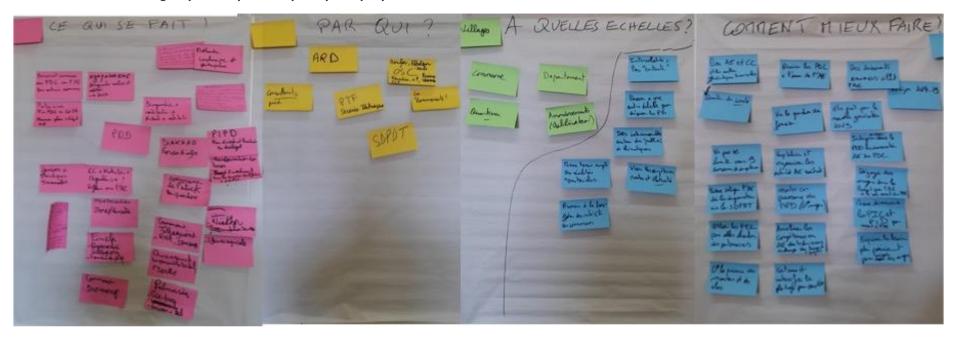
Animateur : Alassane NDIAYE (ENDA Pronat)

Rapporteur: Maïmouna NDOUR (ENDA Pronat), Jean-Michel SOURISSEAU (CIRAD)

	Plans de développements locaux				
Réalisations Ce qui a été fait ?	Acteurs impliqués Qui le fait ?	L'échelle A quelles échelles ?	Pistes d'amélioration Comment mieux le faire ou autrement ?		
Patar Sine : le PDC prendra fin cette année	ARD	Commune	Intégration de l'agroécologie dans l'élaboration du prochain PDC 2024-2029		
PDC: les dimensions transversales telle que la migration, changement climatique, nutrition	OSC, PTF, ARD, les opérateurs privés	Commune et département	<ul> <li>Intégrer l'agroécologie dans les documents de planification, régénération des Eaux et Forêts, favoriser les techniques de compostage</li> <li>Faire appel à des partenaires techniques et financiers</li> </ul>		
Ngayokhème: convocation des parties prenantes pour une prise en compte des problématiques rencontrées dans la commune, PDC 2024 - 2029	ARD	Commune	<ul> <li>L'agroécologie a été prise en compte dans ce PDC. Il reste à voir comment la mettre en œuvre.</li> <li>Une fois le document disponible, essayer de voir comment l'intégrer et faire ressortir les grandes lignes</li> </ul>		
Diakhao Sine: PDC finalisé qui avait procédé à une approche participative pour prendre en compte les préoccupations des communautés. Il n'intègre pas l'AE, mais un document annexe traite d'environnement et de gestion des ressources naturelles	PTF, ARD	Commune	L'agroécologie est incontournable, même si certaines disciplines ont été prises en compte telle que l'environnement, il devient nécessaire pour une meilleure réponse. Certains de nos jeunes ont reçu des formations sur la gestion des fermes agroécologiques.  Fatick est une zone à vocation agricole il faut avoir un document annexe qui prendra en compte l'agroécologie		

Mbéllacadiao : PDC 2024 – 2029	ARD	Communale tenant compte de toutes les zones qui la composent	Intégration de l'agroécologie dans le document ou création d'un document annexe
Plan de Développement Départemental	ARD, SDPDT, PTF	Département, Arrondissement	Mieux intégrer dans le PDD les expériences agroécologiques des PDC, mieux articuler les documents
Tattaguine: prise en compte de la gestion de l'eau, de la RNA, de l'élevage, l'appui en termes de semences paysannes, des zones de pâturages, de l'environnement			Proposition lors du vote budgétaire de consacrer un montant pour appuyer les expérimentations agroécologiques (en attendant de le prendre entièrement en compte dans le prochain PDC)
Fimela: diagnostic réalisé avec l'implication des communautés et de toutes les parties prenantes Formations dans les villages sur la gestion des fermes Activités de sensibilisation sur l'agroécologie	Partenaires, services techniques		- Capitaliser les actions réalisées - Réflexion sur leur intégration dans le prochain PDC
S'appuyer sur les services de la direction de la promotion du développement territorial : rôle dans les PDC en tant que service technique	SDPDT	Commune et département	Intégrer l'agroécologie dans les expressions de besoins au prochain PDC en mobilisant mieux le DPDT
Le PIPD (Plan d'Investissement Prioritaire de Développement), permettrait notamment de financer la régénération des terres salées ou d'accompagner les producteurs de semences certifiés  L'agroécologie n'a pas été prise en compte pour l'instant dans cet instrument mais quelques actions rentrent dans les pratiques agroécologiques	État	Départemental	Vulgariser
Diouroup: pratiques agroécologiques accompagnées par ENDA Pronat			Prise en compte de l'agroécologie dans le budget et la prochaine élaboration du PDC
Palmarin: PDC en cours  Niakhar: réactualisation du PDC, en prenant compte les aspects des compétences transférées.  Plateforme paysanne qui capitalise l'expérience des semences certifiés			

### Résultat des travaux du groupe 1 : report des principales propositions



### Groupe 2 : Subventions d'intrants et matériels agricoles / Appui à la commercialisation et à la transformation

Animateur : Ibrahima DIOUF (DyTAEL)

Rapporteur : Finda BAYO DIAKHATE (ISRA-BAME)

Subvention des intrants (semences, engrais, matériels agricoles)							
Intrants & petits matériels							
<ul> <li>Lettre circulaire du MAERSA fixant les prix</li> <li>CDD/SDDR</li> <li>CLD</li> <li>Notification des fournisseurs</li> <li>Arrêter de création des commissions locales de distribution</li> <li>Information sur la disponibilité des instants</li> <li>Distribution des intrants</li> <li>Matériels agricoles = Gros matériels agricoles</li> </ul>	Préfet, sous-préfet, commune, SDDR, CV, représentante des femmes et des jeunes, OP faitières, ANCAR, représentants religieux, forces de sécurités, députés HCCT, CADL, société civile	arrondissement, communes, villages,	<ol> <li>Mieux informer les producteurs dans tout le processus d'attribution des intrants</li> <li>Soumettre chaque année des demandes d'obtention de matériels agricoles (Producteur)</li> <li>Exiger aux responsables des producteurs de bien jouer leurs rôles</li> <li>Les quotas doivent correspondre aux besoins des producteurs</li> <li>Faire le suivi de distribution des intrants</li> <li>Éliminer les subventions des intrants et mettre le focus sur l'engrais</li> <li>Multiplier les producteurs de semences</li> <li>Renforcement de capacité sur le compostage</li> </ol>				
	Gr	os matériels agricoles					

<ul> <li>Arrêter création commission départementale matériel agricoles</li> </ul>	Idem que les intrants et petits matériels	Idem que les intrants et petits matériels	Idem que les intrants et petits matériels agricoles
Lettre circulaire du MAERSA et notification	agricoles	agricoles	
Demande			
Attribution de quota pour chaque arrondissement			
Sélection CD et attribution de PV aux bénéficiaires			
Notifications ayants droits			
Payement + enlèvement			
Arrêter création commission			
départementale matériel agricoles			

Appui à la commercialisation et à la transformation				
Réalisations	Acteurs impliqués	L'échelle	Pistes d'amélioration	
Ce qui a été fait ?	Qui le fait ?	A quelles échelles ?	Comment mieux le faire ou autrement ?	
Les produits agroécologiques et	Producteurs,	Départemental,	1) Créer des boutiques et marchés bios	
non agroécologiques sont vendus	transformatrices,	marchés	2) Promouvoir la certification et la labellisation des	
au même prix	commerçants, ONG,	hebdomadaires,	produits bios	
> Pas de marché bio	ОМ	villages	<ol> <li>Former les producteurs et productrices sur les techniques de transformation des produits bio</li> </ol>	
<ul> <li>Les produits bios ne sont pas certifiés</li> <li>La commercialisation des produits</li> </ul>			<ul> <li>4) Mettre en place des unités de transformation</li> <li>5) Organiser des foires pour les produits bios</li> <li>6) Organiser des journées des produits bios</li> <li>7) Accompagner les producteurs et productrices dans</li> </ul>	
bios n'est pas subventionnée			la contractualisation (producteurs et productrices bio et organisateurs de marchés (publics, privés)  8) Fixer un prix rémunérateur (rapport qualité -prix)  9) Mieux vulgariser le système « Yeugglé » pour la vente des produits bios  10) Mettre en place des unités de conservation	

### Groupe 3 : Gouvernance des ressources naturelles / Appui à la formation et au partage de connaissance

Animateur : Thierno SALL (ENDA Pronat) Rapporteur : Dié-Yacine KA (ISRA-BAME)

	Gouvernance des ressources naturelles				
Réalisations	L'échelle	Acteurs impliqués	Pistes d'amélioration		
Ce qui a été fait ?	A quelles échelles ?	Qui le fait ?	Comment mieux le faire ou autrement ?		
Protection de la mangrove	Communale (zone touristique, Palmarin, Dionevar, Mar Lodj, Djiffer, etc.)	État Central, CT, Eaux & Forêts, ONG (CAREM), population (ASC)	- Amélioration de la collaboration avec les Eaux & Forêts		
Lutte contre la déforestation et reboisement	Départementale (Niakhar, Diarrère, Ndiob, Diakhao)	ONG, CT, population, Eaux & Forêts (projet AMV)			
Désalinisation	DésalinisationCommunale (Diarrère, Diouroup, Tattaguine)ONG (PAFA, Carita CAREM, ENDA Ministère I'Environnement		<ul> <li>Accompagner l'installation des digues avec l'introduction de pratiques agroécologiques et de reboisement d'espèces tolérantes au sel (paille de mil, RNA)</li> <li>Entretien des ouvrages anti-sel et suivi technique</li> </ul>		
Conventions locales	Communale (Niakhar, Diouroup, Diarrère, Ndiob, Fimela)	Services techniques, collectivités, population, ONG (ENDA)	<ul> <li>Suivi des préoccupations à l'échelle des villages</li> <li>Démultiplication de l'expérience de Diouroup sur la protection de la forêt et la mise en œuvre de la convention locale à l'échelle départementale / Partage d'expérience et visite d'échange</li> <li>Établir des règles de gestion (fixer les dates d'élagage)</li> <li>Réactualiser certaines conventions locales</li> </ul>		

Comités villageois	Communale (Ndiob, Diouroup, Niakhar)	ONG (ENDA), services techniques, projet (RIPOSTES, PRODER), CT,	<ul> <li>Renforcer les campagnes de sensibilisation auprès des services techniques et population sur les conventions locales</li> <li>Démultiplier les conventions locales à l'échelle du département</li> <li>Impliquer les parties prenantes dans la mise en œuvre de ces comités (approche participative)</li> <li>Renforcement des capacités</li> </ul>
		population  Appui à la form	nation et au partage de connaissance
Exploitation et valorisation du sel	Communale : Niakhar, Fayil, Fatick, Mbéllacadio	Population, ONG (Caritas)	- Formation, structuration et encadrement des organisations pour la commercialisation du sel
Éducation environnementale	Communale (Diouroup, Diarrere, Tattaguine)	ONG, Eaux & Forêts, CT	<ul> <li>Formation sur les pratiques agroécologiques</li> <li>Élaboration des fiches techniques sur l'éducation environnementale</li> <li>Recherche de financements</li> </ul>
Intégration des pratiques agroécologiques	Communale (Ndiob, Niakhar, Mbellacadio)	CT, ONG, services techniques, projets (RIPOSTES)	<ul> <li>Implanter des pratiques agroécologiques à l'échelle du département (RNA, Zaï, biopesticides)</li> <li>Démultiplier les expériences réussies (Ndiob, producteurs individuels « champions en agroécologie »)</li> <li>Renforcer la sensibilisation des ménages sur les avantages de pratiques agroécologiques</li> <li>Former des formateurs en agroécologie à l'échelle du département et construire un programme de formations avec l'aide des partenaires (dans le domaine de l'agroécologie)</li> </ul>
Conservation et stockage des produits	Communale	ONG, services techniques	- Sensibilisation et formation - Installation de magasin de stockage
Transformation et commercialisation des produits	Départementale	Services techniques, population, CT, ONG	<ul> <li>Prospection des marchés</li> <li>Mise en place de boutiques bio dans les communes</li> <li>Certification et labélisation des produits bio « Fatick bio »</li> <li>Mise en place d'unités de transformation</li> </ul>

### • Annexe 2 : Liste de présence

N°	Prénom	Nom	Provenance	Structure
1	Babacar	Diop	Niakhar	CASPAH
2	Wagane	Faye	Diarrère	PSCD
3	Adama	Faye	Diarrère	
4	Moustapha	Diouf	Niakhar	PCE
5	Khadim	Dione	Ndiob	PCE
6	Amadou	Mbodji	Diakhao	
7	Moussa	Faye	Diakhao	Adjoint Maire
8	Fatou Kiné	Sene	Diakhao	
9	Fatou	Sarr	Diarrère	Elevage
10	Pierre	Dieng	Ngayokhème	Adjoint Maire
11	Pierre	Ndong	Ngayokhème	Président Commission Domaniale
12	Mame Coumba	Diouf	Patar Sine	Adjointe au Maire
13	Aïssatou	Diop	Djilass	Adjointe au Maire
14	Isidore	Senghor	Djilass	Président Commission Environnement
15	Abdou Khadre	Fall	Diouroup	Enda Pronat
16	Mamadou	Diouf	Niakhar	Président Commission Domaniale
17	Maïmouna	Ndour	Tamba	Enda Pronat
18	Gallo	Ва	Tamba	Enda Pronat
19	Mamoude	Faye	Djilass	Président Commission Elevage
20	Alassane	Ndiaye	Diouroup	
21	Binta	Sambou	Fatick	Chef du SDPDT (ex SDADL)
22	Safiétou	Bakhoum	Fatick	Conseil Départemental de Fatick
23	Thierno	Sall	Dakar	Enda Pronat
24	Ibrahima	Ва	Mbour	CRAFS
25	Cheikh	Ndiaye	Dakar	CRAFS/CONGAD
26	Babacar	Diop	Dagana	CRAFS
27	Aïssatou	Faye	Niakhar	Vis la joie ecologique
28	Made	Diouf	Niakhar	ASC Jamm Bugum
29	El Hadji	Diouf	Niakhar	CSPAP
30	Mamadou	Diouf	Patar Sine	
31	Moussa	Faye	Diakhao	Mairie

32	Fatou Kiné	Sene	Diakhao	Mairie
33	Louise	Senghor	Diouroup	Adjointe Maire
34	Ngor	Sene	Tattaguine	Agropasteur
35	Alexis	Malou	Fatick	SDDR
36	Papa	Faye	Niakhar	CASPANé
37	Véronique	Faye	Diouroup	Ajdoint environnement
38	Malick	Diouf	Diouroup	
39	Aly	Sene	Ndiob	Commission Domaniale
40	Seynabou	Sow	Fatick	CM
41	Adama	Faye	Fimela	Commission Domaniale
42	Tidiane	Ndong	Fimela	
43	Léontine	Mane	Fimela	Commission Agriculture-Elevage
44	Ndèye Marie	Dramé	Fatick	Assistante technique DREEC
45	Pape Saliou	Touré	Fatick	Economiste à la retraite
46	Dibor	Sene	Fatick	Concad Fatick
47	Adama	Guèye	Mbellacadio	Commission Agriculture-Elevage
48	Abdoulaye	Faye	Mbellacadio	Commission Domaniale
49	André	Sarr	Fatick	Adjoint chef secteur des Eaux & Forêts Fatick
50	Amie	Faye	Niakhar	Adjointe Maire
51	Khadim	Ndiaye	Fatick	Chef SDELPA
52	Cheikh Tidiane	Fall	Fatick	ANPDI
53	Ibrahima	Faye	Niakhar	PCA
54	Marcel	Faye	Palmarin	Mairie de Palmarin
55	Auguste	Dioh	Palmarin	Mairie de Palmarin
56	Marie Seynabou	Ndior	Palmarin	Mairie de Palmarin
57	Pape Aliou	Sarr	Fatick	Membre commission
58	Khabou	Diarra	Fatick	Mairie
59	Omar	Marone	Diarrere	Président Commision Environnement
60	Mame Birame	Diouf	Patar Sine	Président Environnement et GRN
61	Birame	Diouf	Loul Sessene	Commission Agriculture-Elevage
62	Modou	Gueye	Loul Sessene	Environnement
63	Magatte	Diouf	Tattaguine	Agronome
64	Finda	Bayo	Dakar	ISRA-BAME
65	Jean	Gacko	Fatick	RTS

66	Cherif	Sene	Mbellacadio	Adjoint au Maire
67	Fatou	Ngom	Tattaguine	Adjoint au Maire
68	Oumy	Gueye	Fatick	Mairie de Fatick
69	Moussa	Ndour	Niakhar	CIRAD
70	Ibrahima	Diouf		ANCAR
71	Mame Ngor	Ndiaye	Tamba	Enda Pronat
72	Marième	Sall	Fatick	Journaliste
73	Pape	Faye	Fatick	Caméra
74	Ndèye Diba	Dione	MCM TV	Caméra
75	Maguette	Mbaye	Ndef Leng FM	Journaliste
76	Mame Birame	Sene	Niakhar	Jamm Bugum
77	Abdou	Diouf	Niakhar	CJPAP
78	Khassim	Mbodj	Diourbel	Agrisud
79	Aliou	Diouf	Niakhar	ASC Jamm Bugum
80	Coumba Ndoffène	Ndour	Niakhar	Vis la joie écologique

### • Annexes 3. Les ateliers en images...

















• Annexes 4. Présentations PWP faites loirs des ateliers

## Résumé de la journée sur la gouvernance foncière

Cérémonie d'ouverture;

Présentation DyTAEL;

Présentation des positions du CRAFS sur la gouvernance foncière au Sénégal

### Les problématiques foncières énumérées dans le département de Fatick

- Modalités d'indemnisations des familles sur les projets étatiques(taux faible)
- ► Imprécision des limites administratives des communes
- L'avancée de la langue salée
- Détournement d'objectifs sur les projets à incidences foncières
- Empiétement ou extensions des zones d'agriculture sur les zones de pâturages et les points d'eau
- Manque de parcours de bétails et zones de pâturages / divagation d'animaux
- problèmes d'accès des femmes au foncier
- Accès à l'eau productive

### Les lois et les positions de CRAFS

- La loi sur le domaine national 64-46 du 17 juin 1964;
- La loi d'orientation agrosylvopastorale;
- L'acte de la décentralisation ;
- PSE;
- L'Article 25-1 de la Constitution dispose que : « les ressources naturelles appartiennent au peuple. Elles sont utilisées pour l'amélioration de ses conditions de vie Loi constitutionnelle n° 2016-10 du 05 avril 2016 portant révision de la Constitution
- CRAFS: Maintien de l'esprit et des fondamentaux de la loi sur le domaine national (inaliénabilité des terres, reconnaissance de droit d'usage, gestion par les collectivités territoriales etc.). L'immatriculation (possibilité de marchandisation) doit rester un régime d'exception, rigoureusement encadré.

### Les lois et les positions de CRAFS (suite)

- CRAFS aménage un cadre attractif basé sur un partenariat gagnantgagnant entre l'investisseur et les communautés locales. Le CRAFS considère que la première condition de réussite d'un investissement à emprise foncière est l'entente et l'adhésion des populations riveraines.
- **CRAFS** tient fortement à la sécurisation des espaces communs (zones pastorales, zones de pêche artisanale et de transformation des produits halieutiques, forêts communautaires, forêts sacrées, littoral et autres).
- CRAFS encourage une gouvernance inclusive, participative et durables des ressources naturelles;

### Recommandations

- Intercommunalité (ententes entres les communes sur la gestion des ressources)
- Transition agroécologique
- Méçanismes de concertations
- Renforcement de capacité sur les outils et bonnes pratiques de gouvernance
- L'accès des femmes au foncier
- Mise en place d'outils et de mécanismes sur la gouvernance des ressources naturelles (CVP, commission domaniale élargie, SIF...







# Territorialisation des politiques publiques en faveur de l'agroécologie

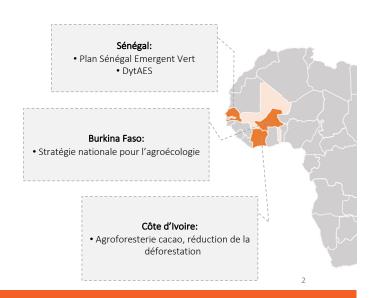
**Atelier DYTAEL de Fatick** 

Le 23 novembre 2023



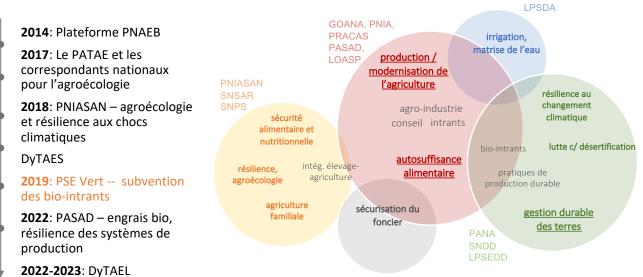
### La promotion de l'agroécologie à plusieurs niveaux

- Une nouvelle phase de promotion de l'agroécologie au niveau international
   → Nations Unies/ FAO, CEDEAO, Union Européenne, coopération bilatérale, 3AO...;
- Mais les trajectoires de chaque pays et territoire sont distinctes, en fonction des acteurs impliqués et des stratégie d'institutionnalisation;
- → Quelle marge de manœuvre ont les acteurs de Fatick?!



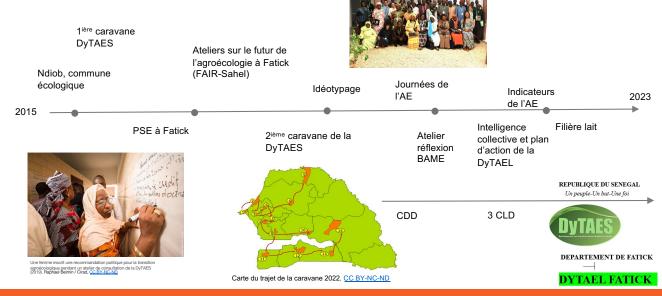


### L'agroécologie dans les politiques publiques nationales du Sénégal





### La DyTAES et la territorialisation de l'agroécologie à Fatick





### Contexte de l'étude

- · Projet FAIR-Sahel: Sénégal, Burkina Faso, Mali
- · Questions pour l'étude à Fatick :
  - Comment et dans quelle mesure l'agroécologie est-elle prise en compte dans les politiques publiques?
  - Dans quel contexte politique et institutionnel l'agroécologie (la Dytael) s'inscrit ?
  - Quels sont les leviers et les freins à l'agroécologie au niveau des territoires?
- 55 Entretiens: Dakar, Fatick, Tivaouane + ateliers participatifs à Fatick et Niayes + analyse documentaire





.















Quelques enjeux de l'agroécologie à Fatick ...

6



### Freins institutionnels au niveau territorial

### Acte III de la décentralisation :

- Transfert partiel de l'environnement sans l'agriculture ni ressources financières... « un transfert de problèmes »!
- Fragmentation politique et concurrence entre collectivités territoriales ;
- Défaut dans la mise en œuvre des politiques publiques.

### Grands projets gérés au niveau national:

- Gouvernance des grands projets d'infrastructure consommateurs de ressources et de foncier concentrée au niveau national → participation locale variable
- Fragmentation des travaux dans une logique de projet (recherche et développement local

7



### Freins politiques à la promotion de l'agroécologie

- Autosuffisance alimentaire:
   une ambition structurante, mais
   à quel prix ? Effets différentiés
   sur les territoires;
- Des politiques sectorielles, cloisonnées, concurrentes;
- La transition agroécologique: un changement social et politique, pas seulement technique!

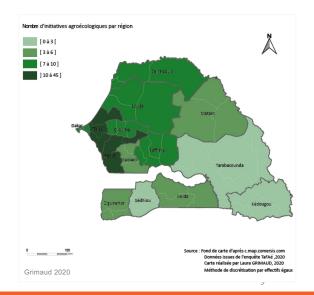




## Leviers au niveau territorial : Diverses initiatives à l'interface Etat-société civile

 Projets de promotion des pratiques agroécologiques: un potentiel d'innovation important, mais des initiatives dispersées et une vision fréquemment limitée à l'échelle de la parcelle







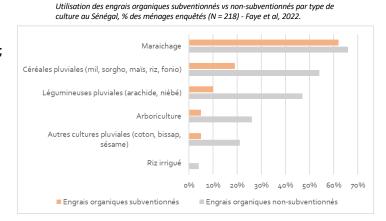
### Leviers au niveau territorial:

## 1) Subventions pour engrais organiques, et plus largement de tous les intrants et matériels nécessaires à l'agroécologie

- Adoption des engrais organiques favorisée par les subventions et la hausse des prix des engrais chimiques;
- Prédominance des engrais chimiques :

A Fatick (fev. 2023): « 900 litres engrais liquide + 10 tonnes engrais solide par département vs 750 tonnes engrais chimiques ».

 Tensions dans les circuits de distribution;





## Leviers au niveau territorial: 2) Plans de développement locaux

- Potentiel d'intégration de l'agroécologie dans les PDC et adaptation aux enjeux locaux;
- Cependant, la mise en œuvre et la synergie restent insuffisantes.

L'élaboration des PDC prend beaucoup de temps, de ressources humaines et financières, mais est-ce que les communes en font de façon rigoureuse un cadre de leur développement? Zonage département de Fatick (Piraux et Dièye, 2022).



1



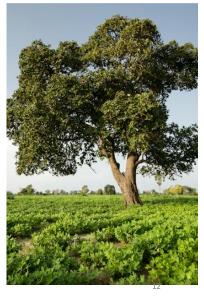
### Leviers au niveau territorial:

## 3) Cadres de gouvernance des ressources naturelles (y compris la salinisation des sols)

- La Grande Muraille Verte : présence et ancrage territorial faibles.
- Initiatives de restauration écologique des terres (RIPOSTE, ENDA) et des mangroves (CAREM), diguettes anti-sel
- Conventions villageoises: perspectives positives malgré des actions ponctuelles et des difficultés de mise en œuvre.
- Quel rôle pour les collectivités locales dans cette gouvernance ?









## Leviers au niveau territorial: 4) Appui à la commercialisation et à la transformation

- Attrait des produits agroécologiques sur les marchés : « plus faible périssabilité »;
- Mise en relation de producteurs et de commerçants
- Faible implication des politiques publiques dans la différentiation des prix et le déploiement d'infrastructures de transformation et de commercialisation;
- Potentiel des marchés publics? De certains marchés de l'agroalimentaire?
- Risques et perspectives du projet Agropole-Centre.



13



## Leviers au niveau territorial: 5) Appui à la formation et au partage des connaissances

- Centres de formation / conseil : champs-école paysan, approche institutionnalisée par l'ANCAR; centres de formation professionnelle ;
- Réseaux de producteurs : producteur à producteur (RESFOR)
- Réseaux d'acteurs et de communes : DyTAEL, REVES ?
- Communication grand public : radio La Voix de la Nature (Ndiob)

Potentiel de mise en synergie, renforcement des compétences techniques et construction de capital social...

... Mais initiatives souvent ponctuelles et/ou dépendantes de projets extérieurs.



## Leviers au niveau territorial: 6) Inter-communalité au service de l'agroécologie

- L'entente du Sine (Niakhar, Fatick et Mbellacadiao)
- L'entente du Sine Occidental (Fimela, Palmarin, Diofior; Loul Sésséne, Djilass)
- Niakhar, Patar et Ngayokhème en construction?
- Un potentiel reconnu pour démultiplier les impacts des actions
- Mais des tensions persistantes autour des limites communales à dépasser...



15

### **Perspectives**

### Profusion de cadres de coordination et de plans non opérationnels :

 « Chaque projet crée son cadre de coordination » - Les cadres fonctionnels reposent sur : des problèmes concrets et partagés, la légitimité du leadership, la confiance entre membres, et les moyens de fonctionnement;

### Potentiel pour la DyTAEL:

 Synergie, priorisation des enjeux, partage des connaissances, action collective, attraction de fonds, vision territoriale: plus qu'une compilation d'initiatives!

### Rôle des collectivités territoriales :

- Légitimité et reconnaissance : un choix politique ;
- Comment **innover** dans les partenariats Etat-société civile et dans le déploiement des ressources pour mettre en œuvre des stratégies de transition ?

### Travaux de groupes

2 thèmes par groupe + chaque groupe réfléchit à la mise en synergie / capitalisation

**G1. PDC + intercommunalité** 

**G2.** Subventions + commercialisation

**G3. GRN** + **formation** / **connaissances** 

4 panneaux à remplir

Ce qui se fait ? Qui le fait ? A quelles échelles ?

Comment mieux le faire ou autrement ?